

SÉANCE DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Pauline Godat (VERT-E-S), présidente

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (Le Centre) et Ivan Godat (VERT-E-S)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Alain Beuret (PVL), Vincent Eschmann (Le Centre), Anne Froidevaux (Le Centre), Gaëlle Frossard (PS), Ernest Gerber (PLR), Nicolas Girard (PS), Quentin Haas (PCSI) et Stéphane Theurillat (Le Centre)

Suppléants : Raoul Jaeggi (PVL), Madeleine Juillard Schaller (Le Centre), Jean-François Pape (Le Centre), Françoise Schaffter Houlmann (PS), Sandra Nobs (PLR), Sarah Gerster (PS), Thomas Schaffter (PCSI) et Magali Voillat (Le Centre)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

1. Communications**2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e**

(Ce point est renvoyé.)

3. Questions orales

- Raoul Jaeggi (PVL) : Déplacement des offices des poursuites et faillites (satisfait)
- Yann Rufer (PLR) : Primes d'assurances véhicules (satisfait)
- Didier Spies (UDC) : Criminalité internationale et sécurité des citoyens jurassiens (satisfait)
- Gauthier Corbat (Le Centre) : Radar à Lucelle (partiellement satisfait)
- Pierre-André Comte (PS) : N18 et position de l'Office fédéral des routes (satisfait)
- Philippe Bassin (VERT-E-S) : Plateforme de transbordement à Alle (satisfait)
- Patrick Chapuis (PCSI) : Lutte contre le harcèlement sexuel (satisfait)
- Yves Gigon (UDC) : Retour des réfugiés syriens (partiellement satisfait)
- Lionel Maitre (Le Centre) : Activités de l'armée suisse en Ajoie et utilisation des routes avec des véhicules chenillés (partiellement satisfait)
- Jelica Aubry-Janketic (PS) : Arrêt de la prise en charge de la taxe d'urgences médicales (satisfaite)
- Raphaël Breuleux (VERT-E-S) : Poussières à la décharge de Boécourt (satisfait)
- Romain Schaer (UDC) : Drapeau européen sur le centre d'entretien A16 (non satisfait)
- Boris Beuret (Le Centre) : Financement fédéral pour soutenir la vaccination contre la langue bleue (satisfait)
- Roberto Segalla (VERT-E-S) : Arrêt de la prise en charge de la taxe d'urgences médicales et mesures prises par le canton (satisfait)

4. Election d'un-e membre de la commission des affaires extérieures et de la formation

Vincent Wermeille (PCSI) est élu tacitement membre de la commission des affaires extérieures et de la formation.

5. Election d'un-e remplaçant-e de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la commune municipale de Moutier

(Ce point est renvoyé.)

6. Election du-de la président-e de la commission des affaires extérieures et de la formation

Bulletins délivrés : 60
Bulletins rentrés : 60
Bulletins blancs : 10
Bulletins nuls : 2
Bulletins valables : 48
Majorité absolue : 25

Vincent Wermeille (PCSI) est élu par 45 voix ; 3 voix éparses.

Présidence du Gouvernement

7. Motion no 1505

Pour la mise en œuvre d'un système électoral pérenne et constitutionnellement conforme et compatible avec la jurisprudence fédérale dès la législature 2031-2035.

Leïla Hanini (PS) et consorts

Développement par Vincent Wermeille (PCSI).

Le Gouvernement propose d'accepter et de classer la motion, l'estimant réalisée. Vincent Wermeille (PCSI) refuse le classement de la motion.

Au vote :

- La motion no 1505 est acceptée par 45 voix contre 7 ;
- Le classement de la motion no 1505 est rejeté par 44 voix contre 14.

Délégation aux affaires jurassiennes

8. Modification de la législation portant sur la création du district de Moutier et la mise en place d'un guichet unique

8.1. Loi portant modification des actes législatifs liés à la création du district de Moutier (deuxième lecture)

Au vote final, en deuxième lecture, la loi est acceptée par 57 voix contre 1.

8.2. Modification de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (LOGA) (deuxième lecture)

Au vote final, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 57 députés.

Département des finances

9. Modification de la Constitution de la République et Canton du Jura (introduction de dispositions transitoires concernant le frein à l'endettement) (deuxième lecture)

Dispositions finales et transitoires, article 15 :

Majorité de la commission et Gouvernement (texte adopté en première lecture) :

Pendant les années 2026 à 2031, il peut être dérogé aux alinéas 1 et 2 de l'article 123a pour neutraliser les effets de l'accueil de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura. La loi règle les modalités.

Minorité de la commission :

¹ Pendant les années 2026 à 2031, il peut être dérogé aux alinéas 1 et 2 de l'article 123a pour neutraliser les effets de l'accueil de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura. La loi règle les modalités.

² (nouveau) La totalité des montants neutralisés dans le calcul du mécanisme du frein à l'endettement en application de l'alinéa 1 doit être compensée.

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 29.

Tous les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote final, en deuxième lecture, la modification de la Constitution est acceptée par 46 voix contre 7.

10. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2025

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Proposition P10

790.3635.00 Dépenses - Projets Interreg (p. 63) - Suppression d'un montant à double

Projet de budget :

790.3635.00 197'500 francs

Commission et Gouvernement :

790.3635.00 160'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -37'500 francs

La proposition de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Proposition P20

600.4110.00 Part au bénéfice de la BNS (p. 132) - Inscrire une part simple au bénéfice de la BNS

Gouvernement et majorité de la commission :

600.4110.00 - francs

Minorité de la commission :

600.4110.00 -5'545'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -5'545'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 46 voix contre 12.

Le groupe VERT-E-S et CS-POP retire les propositions P100, P120, P150 et P160 ainsi que la proposition de la minorité de la commission à la proposition P140.

Proposition P25

430.5040.00 Construction/transformation de bâtiments (p. 162) - Saignelégier, ancienne Préfecture (page 163) - Report de l'assainissement énergétique fenêtres et isolation des combles

Gouvernement et majorité de la commission :

430.5040.00 5'975'000 francs

Minorité de la commission :

430.5040.00 4'475'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -1'500'000 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 24.

Proposition P30

613.4022.00 Impôt sur les gains immobiliers (p. 136) - Accélération du rattrapage

Gouvernement et majorité de la commission :

613.4022.00 -18'500'000 francs

Minorité de la commission :

613.4022.00 -19'500'000 francs

Différence par rapport au projet de budget : -1'000'000 francs

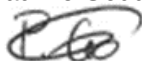
Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 16.

Les procès-verbaux no 77 et 78 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12h05.

Delémont, le 16 décembre 2024

La présidente :
Pauline Godat



Le secrétaire général :
Fabien Kohler

